



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du jeudi 27 mars 2025

DE_2025_007

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance:

Cécile CROS

Date de la convocation: 20/03/2025

vingt-sept mars deux mille vingt-cinq 18 heures 15 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la
présidence de JEAN CLAUDE MONTLAUR,

Présents : JEAN CLAUDE MONTLAUR, Michel
MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel
DANEZAN, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés: Denis INTSABY

Absents:

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - ALBAS 2024 -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Jean Claude Montlaur
après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le CFU présente les résultats suivants :
en fonctionnement (excédent) : **121 558,45 €**
en investissement (déficit) : **8 076,30 €** ;

Considérant que seul le résultat de section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement;

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	80 912,85
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	40 645,60
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	121 558,45
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	121 558,45

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	8 076,30
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	113 482,15
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**



Publiée le 28 mars 2025

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025

011-211100060-DE_2025_007-DE
A G E D I